



INONDATIONS CATASTROPHIQUES DE JUILLET 2021

POUR DES RÉPONSES GLOBALES, TRANSVERSALES ET CONCERTÉES AVEC LES BOURGMESTRES



Michèle BOVERIE,
Secrétaire générale

Les 13, 14 et 15 juillet, des inondations catastrophiques se sont abattues sur la Wallonie touchant un très grand nombre de villes et communes.

209 communes ont été reconnues comme ayant été frappées par une catastrophe naturelle¹. Cette reconnaissance a été très rapide et nous en remercions le Gouvernement wallon.

Une trentaine de communes sont considérées comme les plus gravement touchées (large destruction de biens privés et publics et aussi, conséquences dramatiques, une quarantaine de décès à déplorer)².

Des pans entiers du territoire wallon ont été touchés, abîmés, voire complètement détruits.

Réuni ce 14 septembre, le Conseil d'administration de l'UVCW a rendu un avis global sur cette catastrophe (mesures toujours urgentes et mesures pour la reconstruction) et deux avis spécifiques : l'un sur le projet de « Circulaire

relative à la constructibilité en zone inondable » et l'autre sur les « Plans de gestion des risques d'inondation 2022-2027 ». Nous invitons nos lecteurs à en prendre connaissance sur notre site Internet (cf. <https://www.uvcw.be/voirie/actus/art-6796>).

Le présent article a été écrit au départ de l'avis du Conseil d'administration sur cette catastrophe³, de la rencontre avec des communes sinistrées du bassin de la Vesdre et des différentes actions entreprises par l'UVCW pour aider ses membres. Nous renvoyons également aux actions de la Fédération des CPAS qui n'a pas ménagé ses efforts pour être également très présente pour les CPAS des zones sinistrées (cf. également notre espace « Inondations » - <https://www.uvcw.be/inondation> - et notamment <https://www.uvcw.be/aide-sociale/actus/art-6733>).

¹ Cf. <https://www.wallonie.be/fr/actualites/inondations-202-communes-wallonnes-reconnues-comme-calamites-naturelles>.

² Cf. la catégorisation de communes pour l'octroi des aides régionales (voir sur notre site internet : <https://www.uvcw.be/voirie/actus/art-6797>).

³ Avis pris au départ de l'analyse de Michèle Boverie, Thibault Ceder, Tom De Schutter, Gwenaël Delaite, Marianne Duquesne, Julien Flagothier, Mathieu Lambert, Alexandre Maître, Arnaud Ransy, John Robert, Katlyn Van Overmeire.



I. MESURES TOUJOURS URGENTES

Il est clair que les communes (et leurs citoyens) sont toujours confrontées à l'urgence, moins criante qu'au cœur aigu de la crise mais s'étalant dans la durée.

L'UVCW demande dès lors que des mesures impérieuses soient prises.

REPORT/ALLONGEMENT DE DÉLAIS, SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES, ETC.

L'UVCW remercie les Ministres et Institutions qui ont déjà accepté de prolonger des délais en faveur des pouvoirs locaux.

Par ailleurs, nous sollicitons également les différents ministres du Gouvernement wallon et leurs administrations pour obtenir des reports et allongements de délais dans toute une série de procédures comme :

- ✓ l'introduction des candidatures à l'UREBA exceptionnel 2021 afin de permettre à un maximum de communes de déposer leur dossier ;
- ✓ l'évaluation du PST (prolongation jusqu'à début 2022) ;
- ✓ les appels à projets relatifs, notamment, au plan de relance.

Pour les communes et les acteurs locaux les plus impactés, y compris les SLSP, nous demandons que les processus de programmation et de subsidiarité en cours puissent faire l'objet d'une large souplesse dans les actes de suivi administratif, de reddition de compte et dans les délais de mise en œuvre, ces acteurs devant par priorité se préoccuper de la reconstruction de leur territoire.

Nous demandons également la simplification, l'uniformisation, la standardisation des procédures d'appels à projets (standardisation des critères minimaux à respecter par les projets, délai raisonnable entre les différents appels à projets afin d'éviter que les projets ne sortent dans un laps de temps trop court et soient trop proches les uns des autres, etc.) et un soutien/aide aux communes pour l'établissement de leurs dossiers.

Il est, en effet, essentiel que toutes les communes soient mises en capacité de participer à ces processus importants.

SOUTIEN AUX EFFORTS EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION DES LOGEMENTS ET EN MATIÈRE DE RELOGEMENT DES SINISTRÉS

Après l'évacuation et la destruction en urgence des immeubles menaçant ruine, la question du relogement des personnes sinistrées - dans les meilleures et les plus dignes conditions possibles - s'est posée et se pose encore avec acuité. L'UVCW remercie le Gouvernement wallon d'avoir par exemple revu les priorités d'attribution des logements sociaux, d'avoir mobilisé des gîtes, hôtels, centres de vacances, d'avoir mis en place une plateforme permettant la rencontre de l'offre et de la demande en logements, de mettre à disposition, dès septembre, des logements de type habitat léger, logements conteneurs ou logements modulaires pour les communes, CPAS et SLSP.

Nous insistons aussi sur la question de la réhabilitation rapide des logements sinistrés (mesures conservatoires pour éviter la dégradation des biens, assèchement et urgence du rétablissement des installations électriques et de chauffage, dépollution pour les habitations touchées par des hydrocarbures, ...), et ce d'autant plus que nous entrons dans les périodes automnales et hivernales.



Le relogement des personnes sinistrées (dans les meilleures conditions) rend encore plus prégnante la nécessité de développer davantage le parc locatif public, gage de solutions de (re)logement en situation de crise et garant de la stabilité du marché locatif en termes de niveau de loyer.

Par ailleurs, d'autres éléments du « cadre de vie » des habitants doivent également retenir l'attention par les risques de paupérisation qu'ils induisent. Nous citerons ici la désertification des quartiers rendus inhabitables ; les quartiers où les commerces ne rouvrent pas leurs portes ; la disparition de services de proximité (agences bancaires sinistrées, distributeurs de billets non remplacés, services postaux sinistrés,...) qui ne sont pas toujours remplacés par des infrastructures provisoires, et qui obligent les sinistrés, dont beaucoup qui se sont retrouvés sans véhicule, à faire de nombreux kilomètres pour retrouver un service.

RENFORT EN PERSONNEL DANS LES COMMUNES

Si l'aide régionale par le financement APE est évidemment appréciable pour faire face à la surcharge administrative (nous en remercions le Gouvernement wallon), elle doit s'inscrire dans une durée plus longue que 3 mois (parfois à peine le temps nécessaire à un recrutement suivi d'une formation, etc.).

Par ailleurs, il est fort à craindre que les efforts de reconstruction et la surcharge de travail dans les communes ne s'étalent bien au-delà de l'année 2021.

L'UVCW sollicite dès lors le Gouvernement wallon pour qu'il soit réactif à étendre la mesure dans le temps.

SOUTIEN À LA SOLIDARITÉ ENTRE COMMUNES

Dans le cadre des inondations catastrophiques de juillet, les communes les plus impactées sont unanimes à louer la solidarité exemplaire et rapide des communes voisines, mais également celle de communes wallonnes non limitrophes, voire d'une autre communauté (communes germanophones) ou d'une autre région (communes flamandes et bruxelloises).

Si la solidarité s'est exprimée entre communes, elle a également été le fait de très nombreux bénévoles et d'entreprises privées (agriculteurs, entreprises privées de travaux publics, de terrassement,...) sans lesquelles les communes gravement sinistrées se seraient senties bien seules aux moments aigus de la catastrophe et dans ses premiers jours.

Cette solidarité doit pouvoir se poursuivre dans le long terme et doit être encouragée.

SOUTIEN AUX EFFORTS DE RÉHABILITATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Il est important de relever les différentes problématiques environnementales et sanitaires consécutives aux événements de juillet :

- ✔ La production d'une quantité très importante de déchets.
- ✔ La dispersion de très nombreux déchets, parfois très difficiles à récupérer (frigolite) dans la nature.
- ✔ La pollution des sols par des hydrocarbures, principalement issus des citernes à mazout de chauffage, mais aussi de stockage d'huiles usagées ou d'autres types de produits.
- ✔ La présence de nombreux cadavres d'animaux (domestiques, d'élevage ou sauvages).
- ✔ La pullulation des rats.
- ✔ La mobilisation de sédiments, potentiellement pollués, qui étaient présents dans le lit de la Vesdre et des autres cours d'eau impactés.

- ✓ La dispersion des espèces invasives généralement très présentes le long des cours d'eau, notamment la renouée du Japon, dont l'éradication est très compliquée.
- ✓ Les problématiques liées aux dégâts agricoles et aux phénomènes de ruissellement sur les terres agricoles, qui vont avoir un impact en termes de production à court et à moyen terme sur les rendements agricoles.
- ✓ Les problématiques liées aux modifications et destructions des habitats d'espèces animales et végétales, qu'ils soient aquatiques ou terrestres, dans une perspective de sauvegarde de la biodiversité, ainsi que les déplacements temporaires d'espèces animales consécutivement aux inondations (rats musqués not.).
- ✓ Les effets à moyen et long terme des inondations sur les peuplements forestiers, et singulièrement les plantations récentes.
- ✓ Ces différents effets sur la nature et l'environnement devront être contrés et des réhabilitations devront avoir lieu.

II. MESURES POUR LA RECONSTRUCTION

POUR UNE NÉCESSAIRE PRISE DE RECUL

S'agissant de déterminer, selon les aléas d'inondations identifiés, le destin de pans entiers du territoire, la réponse de la Wallonie est très attendue et se doit d'être porteuse d'espoir pour un renouveau dans la reconstruction et le développement (économique, touristique,...) des territoires sinistrés.

Elle ne doit pas être prise dans la précipitation émotionnelle.

Une Commission d'enquête a été mise sur pied au sein du Parlement wallon, il convient de lui laisser le temps de tirer les enseignements de ce qui s'est passé. C'est sur ces constats que l'on pourra bâtir les solutions ad hoc.

POUR UN DIALOGUE AVEC LES COMMUNES/LES BOURGMESTRES ET L'UVCW

L'UVCW plaide pour qu'une concertation soit assurée avec les gestionnaires du territoire, au premier rang desquels se situent les communes et leurs bourgmestres, singulièrement ceux des communes les plus sinistrées, afin de co-construire une réponse réaliste, proportionnée et responsable, eu égard aux risques d'inondations.

De véritables Assises assurant la co-construction des solutions doivent être organisées avec les villes et communes et leurs partenaires : intercommunales, zones de secours, zones de police, CPAS, etc.

POUR UN « PLAN MARSHALL » DE LA RECONSTRUCTION

L'UVCW souligne la situation apocalyptique dans laquelle se sont retrouvés citoyens et communes sinistrées et la situation dans laquelle ils sont encore.

Une solidarité exceptionnelle doit pouvoir s'exprimer pour leur survie. Nous en appelons tant au Gouvernement wallon qu'au Gouvernement fédéral en ce sens.

Nous remercions le Gouvernement wallon de dégager un budget exceptionnel pour la solidarité qui doit s'exprimer pour la survie des communes sinistrées et des plus pauvres de leurs citoyens.

Nous remercions également le Gouvernement fédéral pour l'aide dérogatoire pour les CPAS (20 millions) et son support aux zones de police, à la Croix-Rouge, ...

Il conviendra rapidement de chiffrer exactement cette catastrophe qui intervient alors que la pandémie de Covid-19 n'est pas terminée.

Le Ministre-Président pointait dans la presse les dépenses que la Région avait et allait réaliser : les aides d'urgence, les interventions pour le relogement, l'appoint pour couvrir ce que les assurances ne couvriront pas, les aides aux indépendants/entreprises, la reconstruction, etc. (source : L'Avenir du 2 septembre 2021).

La Région vient de débloquer 2,3 milliards pour les inondations.

Il est également très important qu'elle conserve les marges de manœuvres reprises dans le Plan de relance.

Il est primordial de poursuivre l'effort dans la durée et de dégager des moyens régionaux et fédéraux face à pareille catastrophe.

POUR DES CONSTATS RIGOREUSEMENT MIS À JOUR, NOTAMMENT LES PGRI

Le diagnostic initial est très important face à pareil événement.

Les solutions qui seront mises en place doivent être fondées sur des constats et des outils rigoureux, exacts et totalement mis à jour.

Ainsi, après les inondations de juillet, les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont devenus complètement obsolètes.

L'UVCW exige, dès lors, que les documents soumis aux



différentes instances, dont les communes, et à enquête publique, soient adaptés avec les nouvelles données, actualisés et soient ensuite soumis à nouveau pour avis selon la procédure prévue en application des articles D.28, paragraphe 4 et D.53-6, paragraphe 4 du Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau (cf. l'avis du CA de l'UVCW sur les PGRI sur notre site Internet : <https://www.uvcw.be/environnement/actus/art-6795>⁴).

Il nous paraît essentiel que la Wallonie puisse évaluer tous les tenants et aboutissants des événements de juillet 2021 en vue d'en tirer les conséquences et d'adapter les PGRI, en particulier :

- ✓ la cartographie de l'aléa d'inondation qui doit être revue à la lumière de toutes les nouvelles données collectées ;
- ✓ l'analyse exhaustive des coûts socio-économiques ; l'analyse économique comprise dans les plans apparaît en effet limitée et n'est plus pertinente ;
- ✓ les systèmes d'alerte à la population ;
- ✓ la communication et l'intégration des actions entre les différents niveaux de pouvoirs (communal, provincial, régional, fédéral) ;
- ✓ les moyens dont disposent les services de secours pour assurer leur mission d'aide aux personnes sinistrées ;
- ✓ le nombre de ménages à reloger ;
- ✓ l'analyse des impacts environnementaux et sanitaires (déchets, épanchements de mazout, eaux stagnantes, rats, impacts sur les égouts, les captages et les stations d'épuration à l'arrêt ;...);
- ✓ l'analyse des impacts sur les infrastructures (habitations, ouvrages d'art, voiries, rails,...) et sur les berges des cours d'eau ;
- ✓ l'impact sur l'agriculture ;
- ✓ l'évaluation de la coordination de la gestion hydraulique ;
- ✓ l'impact sur les services publics (services de secours débordés ; services aux citoyens suspendus ou supprimés à la suite des inondations, etc.).

POUR DES MESURES GLOBALES, HOLISTIQUES

La prévention des inondations nécessite un ensemble de mesures qui doivent se soutenir les unes les autres afin d'assurer une plus grande résilience des territoires face

à des événements d'inondations par débordement de cours d'eau, par ruissellement, par saturation des réseaux d'égouts et/ou de canalisations de voirie, etc.

Si les inondations peuvent être diverses, elles risquent d'être amplifiées par le dérèglement climatique.

Il est temps de prendre en main notre durabilité, de s'engager résolument dans la transition climatique et d'avoir une réelle réflexion sur l'ensemble des risques hydrauliques auxquels est soumis le territoire wallon (liés aux cours d'eau, aux ouvrages hydrauliques, aux ruissellements, aux canalisations de voiries, aux égouts, etc.), sur les causes de ceux-ci (gestion et entretien des cours d'eau et des ouvrages, pratiques agricoles, imperméabilisation des sols,...), et sur les réponses techniques possibles pour y faire face (zones d'immersion, bassins d'orage routiers, bassins de rétention d'eaux pluviales⁵, construction sur pilotis,...).

Les questions et les réponses qui devront être données aux inondations sont multiples :

- ✓ Quelle place pour le bâti, l'urbanisation, les zones naturelles, le cas échéant, les zones tampons ? Comment assurer l'équilibre utile pour faire face à des événements exceptionnels tels que ceux qui ont été vécus ?
- ✓ Quel rôle et quelle place laisser à la trame verte (forêts, espaces verts naturels, haies,...) et bleue (cours d'eau et lits mineurs/majeurs de ceux-ci) ? Comment gérer adéquatement ces espaces naturels (gestion des cours d'eau notamment et leur entretien) ?
- ✓ Quelles améliorations apporter à la gestion des voies hydrauliques y compris celle des barrages ?
- ✓ Comment assurer le meilleur et le plus régulier entretien possible des égouts ? Une solution de mutualisation via la reprise de l'entretien des égouts par la SPGE apparaît comme une solution de mutualisation efficace d'un service qui viendrait actuellement à son heure.
- ✓ Quelles bonnes pratiques d'aménagement du territoire doit-on dégager ? :
 - le « Stop béton » (éviter l'imperméabilisation des zones),
 - la maîtrise de l'urbanisation sur les hauteurs (si l'on préfère les hauteurs aux fonds de vallée, comment maîtriser le risque d'inondation par ruissellement ?),
 - la lutte contre l'étalement péri-urbain,

⁴ Rédigé par Gwenaël Delaite, Conseillère UVCW et Arnaud Ransy, Conseiller expert UVCW.

⁵ Par exemple la commune de Welkenraedt a fait réaliser il y a quelques années un bassin de rétention de 35.000 m² pour un montant de 150.000 euros, ce qui a permis de tenir le « coup d'eau » de diverses inondations. Cf. également l'expérience de Tubize.

- la réalisation des conditions des permis d'urbanisme (par exemple l'obligation de construction d'un bassin d'orage). À ce sujet, ne conviendrait-il pas de mutualiser les missions de contrôle des conditions de permis d'urbanisme ?
- etc.
- ✓ Quelles mesures mettre en place au niveau agricole, afin d'assurer une mitigation voire une élimination des risques de ruissellement? À cet égard, force est de constater que les pratiques agricoles font l'objet d'un encadrement limité. Il conviendrait de débloquer les leviers permettant aux communes, notamment, d'assurer l'effectivité de certaines mesures en matière de ruissellement.
- ✓ Comment gérer au mieux les mouvements de jeunesse, les camps scouts qui sont généralement parmi les premiers à faire les frais de la montée des eaux sur leurs campements ?

Les solutions sont évidemment multiples et protéiformes (plan de gestion des risques d'inondations, « stop béton », gestion des constructions en zone d'aléa d'inondation, approche supralocale, etc.) et s'inscriront également dans le long terme.

POUR UNE MÉTHODE DE TRAVAIL RÉGIONALE BASÉE SUR LA TRANSVERSALITÉ ET LE DÉCLOISONNEMENT

Pendants directs à des mesures globales et holistiques, la transversalité et le décroisonnement doit guider la méthodologie de la Wallonie.

Les Ministres et leurs Administrations doivent construire et concerter les réponses ensemble, en dehors de tout confinement en silo.

Le rôle du Commissariat à la Reconstruction nous paraît essentiel pour jeter les ponts nécessaires entre les Administrations, pour éviter tout réflexe de travail en chambre.





UN ESPACE « INONDATIONS » POUR INFORMER NOS MEMBRES AU MIEUX

Pour partager au mieux l'information vers les communes sinistrées, nous avons créé, via notre site Internet, un espace « Inondations » dans les jours qui ont suivi la catastrophe.

105 actualités y ont été publiées entre le 16.7 et le 30.9.2021.

Nous y avons notamment relayé l'appel aux communes solidaires (amplification de la démarche spontanée des communes limitrophes vers l'ensemble des communes), l'appel de la SPGE pour curer d'urgence les égouts et avaloirs. Nous avons recherché et mis en ligne plusieurs listes reprenant les coordonnées d'ingénieurs en stabilité (et nous remercions ici chaleureusement la Fédération royale des ingénieurs civils (FABI) pour son appel à ses membres sur notre demande ainsi que les ingénieurs qui ont répondu à cet appel).

Nous avons également mis en avant trois plateformes qui peuvent directement aider les villes et communes :

- ✓ la plateforme d'échanges de biens et services destinée aux pouvoirs locaux sinistrés ;
- ✓ la plateforme d'entraide destinée à mettre en relation les propriétaires et les sinistrés en recherche de logement ;
- ✓ la plateforme pour faciliter les actions de nettoyage des berges (Be WaPP).

L'espace compte en moyenne 150 vues par jour. Une newsletter journalière (2.100 abonnés) y est couplée.

POUR UNE RÉFLEXION SUR LA RECONSTRUCTION

Il conviendra de pouvoir esquisser rapidement, pour les vallées sinistrées, les axes de la reconstruction, dans le respect des volontés locales, et d'identifier les objectifs à poursuivre à l'échelle de l'ensemble du territoire, afin de s'assurer que les événements climatiques aient un impact moins conséquent à l'avenir sur le territoire et ses habitants.

Quid de la reconstruction ? Peut-on reconstruire à l'identique ? Faut-il réaménager profondément les vallées sinistrées ? Faut-il anticiper le réaménagement dans les vallées non sinistrées ? Faut-il exproprier (et avec quels moyens ?) les biens sis le long des cours d'eau pour laisser plus de place aux crues naturelles ? Quels équipements de chauffage préconiser (réseau de chaleur, fin de l'équipement en chaudière au mazout, extension du réseau de gaz, etc.).

Il conviendra en effet de fixer des balises claires, transversales et novatrices pour le développement territorial wallon de demain.

Dans cette perspective, l'UVCW tient à rappeler les principes d'actions qui doivent guider les décisions régionales :

- ✓ Les principes directeurs de l'aménagement du territoire sont inscrits dans des documents régionaux (plans de secteur, SDER, cartes d'aléas). Les communes ne peuvent rester seules face à la question des moins-values immobilières qui seraient induites par des limitations de la constructibilité de terrains sur base de limitations régionales.

Si l'ambition de la Région est de rendre non constructibles certains endroits du territoire wallon, cela doit se traduire au travers des plans de secteur et faire l'objet d'indemnités nécessaires, et non être assurée au travers de la (non) délivrance des permis d'urbanisme, dont la responsabilité retombera sur les communes (cf. l'avis de l'UVCW sur la « Circulaire relative à la constructibilité en zone inondable » - v. notre site Internet <https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/actus/art-67826>).

On soulignera aussi que les inondations sont généralement « transcommunales » et dépassent le territoire d'une seule commune. Elles sont, dès lors, par nature de la responsabilité de la Région.

- ✓ La redéfinition de l'urbanisation des zones sinistrées doit pouvoir s'accompagner de moyens permettant de libérer les éléments naturels des contraintes urbanistiques qui se sont imposées au fil du temps.

⁶ Rédigé par Thibault Ceder, Conseiller expert UVCW.



La mise en place d'un fonds d'expropriation, destiné à permettre l'élargissement des lits des cours d'eau ou la suppression de goulot d'étranglement au niveau des confluences ou des écoulements de cours d'eau, ou plus globalement, destiné à permettre l'aménagement des lits mineurs et majeurs des cours d'eau, devrait être envisagée.

- ✓ La mise en œuvre d'ouvrage permettant la mitigation des événements pluvieux ou orageux doit être généralisée et pensée à l'échelle de chaque bassin hydrographique (ZIT, bassins d'orage, bassins de rétention, etc.).
- ✓ Les techniques de construction en zones inondables doivent également être mises en avant (constructions sur pilotis, etc.).
- ✓ Enfin, il ne faut pas oublier qu'il n'est nullement incongru de considérer les cours d'eau comme une opportunité de développement touristique majeur. Il est possible de faire d'une menace maîtrisée un atout singulier pour le territoire.

III. RÉFLEXION SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DE CRISE ET LEUR NÉCESSAIRE AMÉLIORATION

Dans le cadre des inondations, il nous est revenu de graves soucis de communication entre les différents niveaux de pouvoirs au cœur même de la crise.

Il n'est pas admissible que les communes et leurs citoyens se soient retrouvés seuls et livrés à eux-mêmes au plus fort de la catastrophe et dans les premiers jours qui ont suivi avec pour seul support la solidarité d'autres communes, celle de bénévoles et d'entreprises privées.

Il faut pouvoir, sans tabou, s'interroger sur la réactivité opérationnelle de la « lasagne institutionnelle » belge.

L'UVCW entend mener une réflexion avec les communes et les autorités supérieures sur des sujets comme :

- ✓ les outils d'alerte à disposition des bourgmestres (recours à des systèmes d'appel de secours performants comme Astrid par exemple) ;
- ✓ l'exigence de réponses (très) rapides et coordonnées en relation directe et permanente avec le terrain (c-à-d les bourgmestres) ;
- ✓ la nécessité d'une coordination des différents acteurs (par exemple les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques) et des différents niveaux de pouvoirs en lien direct avec le terrain, avec les bourgmestres ;
- ✓ la nécessité d'une information directe des bourgmestres ;



- ✓ le rôle du Centre fédéral de crise et des Centres provinciaux de crise (services des gouverneurs) ;
- ✓ le rôle des services de secours au sens large (pompiers - dont il faut souligner l'importance des volontaires dans la gestion d'une pareille crise - policiers mais aussi armée et services de la protection civile) ;
- ✓ les procédures de gestion de crise et de secours (les chaînes de commandement doivent être adaptées à la nécessité de réponses rapides en lien avec le terrain ; besoin de commandements décentralisés en lien direct avec les bourgmestres ; éviter les ordres contradictoires générés par la méconnaissance du terrain ; besoin de services de garde au sein du SPW,...) ;
- ✓ les réponses urgentes d'aide psychologique aux personnes qui ont vécu un traumatisme important (face aux pertes humaines par exemple) ; les réponses urgentes en fonction de l'état de la personne (aide aux personnes atteintes d'un handicap, aide aux personnes non valides,...) ;
- ✓ le financement et la formation du personnel amené à gérer les situations d'urgence (le « Planu », le personnel local,...).

Ces dernières années, la gestion des catastrophes s'est inscrite dans le quotidien des pouvoirs locaux et des bourgmestres (terrorisme, cyberattaques, pandémie Covid-19, catastrophes naturelles comme les inondations,...).

Une réponse holistique doit être envisagée pour ces situations, c'est-à-dire une réponse reposant sur une vision globale et intégrée du système complexe de gestion de crise, lequel fait intervenir plusieurs acteurs, à plusieurs niveaux, selon diverses interactions et procédures.

Il est très important que le bourgmestre et la commune trouvent leur place dans une procédure repensée. S'il participe bien entendu avec toute son expertise de proximité à la gestion de crise, le pouvoir local - et singulièrement le bourgmestre - doit être aidé lorsqu'il est en première ligne, disposer des informations nécessaires, avoir la capacité d'actions et la capacité de passer des ordres en direct aux services de secours au sens large,...

Ni la commune ni le bourgmestre ne sont des « déversoirs » de responsabilité.

Il est indéniable que les bourgmestres se sont parfois sentis bien seuls au cours de cette catastrophe (tout comme pour la pandémie de Covid).

Il convient de consolider le rôle du bourgmestre et des communes sans « charger leur barque » de ce que les autres niveaux de pouvoirs ne veulent pas faire ou ne savent plus faire au vu de la complexité institutionnelle de notre pays.

Un mécanisme de gestion de crise et de planification d'urgence n'étant pas un système « en vase clos », qui serait indépendant des services de police et de secours chargés de gérer « le quotidien », il importe de revendiquer une réforme en profondeur, sur le plan tant organisationnel que financier, des deux précédentes réformes de la matière : les zones de police (loi de 1998) et les zones de secours (loi de 2007).

RENCONTRE AVEC LE COMMISSARIAT POUR LA RECONSTRUCTION

Le 11 août, l'UVCW a rencontré les Commissaires à la reconstruction, Mesdames Sylvie Marique et Catherine Delcourt.

Ce fut l'occasion d'échanger sur la situation dramatique créée par les inondations catastrophiques de juillet.

Ont été évoquées des questions comme :

- ✓ le besoin d'une aide pragmatique et urgente aux pouvoirs locaux qui sont toujours actuellement dans une situation très difficile,
- ✓ la nécessité de disposer le plus rapidement possible d'experts en stabilité pour analyser la dangerosité des bâtiments sinistrés,
- ✓ la gestion des montagnes de déchets causés par la catastrophe,
- ✓ la problématique des pollutions aux hydrocarbures,
- ✓ le besoin de pouvoir compter sur la solidarité des autres communes dans la durée,
- ✓ les procédures qui ne sont pas adaptées à des situations d'urgence,
- ✓ ...

L'UVCW a bien entendu rappelé qu'elle était à la disposition du Commissariat pour répercuter les informations vers les pouvoirs locaux, remonter les besoins du terrain, donner un avis sur les avant-projets de réglementation et réfléchir, dans un second temps, aux solutions qui pourraient être dégagées pour faire face aux catastrophes comme celles-ci.

IV. CONSERVATION ET LOCALISATION DE MOYENS D' ACTIONS

Face à pareille catastrophe, il apparaît bien nécessaire de disposer de ressources suffisantes :

- ✓ en personnel formé ;



✓ en matériel adapté : on pense aux masques dans le cadre d'une pandémie comme la Covid ou, dans le cas des inondations, à une flotte de véhicules de chantier capables de fonctionner en autonomie⁷ ;

✓ en capacité de déploiement rapide,...

Et ce pour réagir très vite à des situations aiguës de crise pouvant engendrer morts d'homme et dégâts matériels très importants et pour protéger rapidement des ouvrages collectifs essentiels (par exemple les cabines électriques).

Quant aux effets et dégâts subséquents, il convient aussi de conserver des capacités locales pour y réagir et les traiter au mieux et le plus rapidement possible.

Ainsi, est-il très important de pouvoir :

- ✓ sécuriser les lieux contre les pillages ;
- ✓ bénéficier rapidement de renfort en personnel détaché d'autres communes ou d'autres niveaux de pouvoirs ;

✓ assurer la gestion des déchets générés (pour la catastrophe des inondations, on parle de la production de 160.000 tonnes de déchets dont 11.000 voitures détruites constitutives de déchets dangereux). Ainsi, convient-il de conserver des capacités locales, notamment, dans ce cas de figure, en matière d'incinération de déchets ;

✓ ...

POUR SES MEMBRES ET AVEC EUX, L'UVCW SERA FORCE DE PROPOSITION

L'Union des Villes et Communes de Wallonie est bien à la disposition du Parlement, du Gouvernement et du Commissariat pour la reconstruction afin de participer activement au processus de reconstruction au sein des villes et communes sinistrées et à la réflexion générale sur la maîtrise et l'amélioration des procédures de gestion de crise et de gestion du territoire dans toutes ses composantes.

⁷ Ainsi convient-il d'être attentifs pour l'avenir à des engins qui seraient « full électriques ».